

COMMUNE
DE
R O S S F E L D
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 13 Date de convocation : 05 décembre 2017
--

Séance du 12 décembre 2017

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- M. Emmanuel SCHOTT, excusé, procuration à M. le Maire
- M. Pascal VETTER, excusé, procuration à M. Daniel KOEHLER

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 21/11/2017
3. Délibération du quart
4. Forêt : approbation du programme d'actions pour l'année 2018, du programme des travaux d'exploitation, et de l'état de prévision des coupes
5. Avis sur construction d'un bâtiment d'élevage de porcs et augmentation des places d'engraissement à 1944 places au lieudit « Bruehli » à Witternheim
6. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et salue les membres présents. Il propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour de la séance :

6. Transfert de la compétence « Politique de la Ville » à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Adopté à l'unanimité.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, **à l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21/11/2017

Le procès-verbal de la séance du 21/11/2017 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

3. DELIBERATION DU QUART

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

DESIGNATION	CHAPITRE + ARTICLES	CREDITS OUVERTS	MONTANT DE L'AUTORISATION (1/4)
Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	20 – art. 202	15 000,00 €	3 750,00 €
Terrains nus	21 – art. 2111	883 727,60 €	220 931,90 €
Terrains de voirie	21 – art. 2112	2 000,00 €	500,00 €
Autres bâtiments publics	21 – art. 21318	5 000,00 €	1 250,00 €
Instal. générales, agencement & aménagements divers	21 – art. 2181	27 956,80 €	6 989,20 €
Matériel de bureau et matériel informatique	21 – art. 2183	6 000,00 €	1 500,00 €

4. FORET : APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS POUR L' ANNEE 2018, DU PROGRAMME DES TRAVAUX D' EXPLOITATION, ET DE L' ETAT DE PREVISION DES COUPES

Monsieur le Maire donne la parole à M. Hubert HURSTEL, maire-adjoint et président de la commission « forêt ».

Il expose : la commission « forêt » s'est réunie début décembre en présence de M. Jean-Paul BLANC, technicien forestier, afin de définir le programme des travaux pour l'année 2018.

Après analyse du programme d'actions pour l'année 2018, du programme des travaux d'exploitation et de l'état des prévisions des coupes, il est proposé de retirer les travaux d'entretien du périmètre et du parcellaire pour un montant de 2 551 € HT.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'ensemble des travaux tels que proposés par la commission forêt.

A noter toutefois qu'en fonction de l'état d'évolution sanitaire des frênes, la plan de coupe 2018 pourra être remis en question.

5. AVIS SUR CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ELEVAGE DE PORCS ET AUGMENTATION DES PLACES D'ENGRASSEMENT A 1 944 PLACES AU LIEUDIT « BRUEHLI » A WITTERNHEIM

Par arrêté préfectoral du 8 novembre 2017, Monsieur le Préfet du Bas-Rhin a prescrit l'ouverture d'une consultation du public relative à une demande d'enregistrement présentée par l'EARL du Bruehli pour la construction d'un bâtiment d'élevage de porcs avec 6 pré-fosses et l'augmentation des places d'engraissement à 1 944 places au lieu-dit « Bruehli » à Witternheim.

Après avoir pris connaissance de ce dossier, le conseil municipal émet un avis défavorable à : 1 voix pour le projet (Bernadette DAMBACH), 4 abstentions (Jean-Claude ROHMER, Daniel KOEHLER, Roger MOSSER, Emmanuel SCHOTT) et 10 voix contre le projet (Jean-Jacques

HAEHNEL, Hubert HURSTEL, Pascal HURSTEL, Pascale HIRLI-ZAGAROLI, Marie-Thérèse BREGAND, Pascal VETTER, Fabrice THURNREITER, Denis OTT, Emmanuelle STRAMM, Régine MENTZLER).

6. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « POLITIQUE DE LA VILLE » A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Dans le cadre de la réflexion engagée en matière d'harmonisation des compétences, le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, lors de la séance du 27 septembre dernier, de proposer aux communes le transfert de compétence suivant :

« *En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville* ».

Cette compétence permettra notamment de pérenniser le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance qui avait été mis en place à l'échelle des trois intercommunalités bien avant que n'intervienne la fusion. A cette fin, il convient de prendre la compétence Politique de la Ville dans son libellé intégral quand bien même certaines des actions énumérées ne concernent que les agglomérations de plus grande taille.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-17 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté Préfectoral en date du 26 octobre 2016 portant création au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein, de la Communauté de Communes du Rhin et de la Communauté de Communes de Benfeld et environs ;

VU la délibération en date du 27 septembre 2017 de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein portant demande de transfert de la compétence « *politique de la ville* » des communes membres à l'intercommunalité ;

VU l'absence de personnel à transférer ;

APRÈS avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire,

APRÈS en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 abstentions (Marie-Thérèse BREGAND, Fabrice THURNREITER, Pascal HURSTEL).

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE,

- **DE TRANSFÉRER** à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein la compétence suivante :

➤ Article 4 (de l'arrêté Préfectoral en date du 26 octobre 2016)

1. Compétences optionnelles

8) « *En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville* ».

- **DE PROPOSER** à M. le Préfet de prendre un arrêté en conséquence avec date d'effet de ce transfert au 1^{er} janvier 2018.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

7. DIVERS

Urbanisme :

Le conseil municipal est avisé du dépôt en mairie d'une déclaration de travaux par l'entreprise CIRCET agissant pour le compte d'Orange, pour la modification du relais de radiotéléphonie Orange, rue du Château d'Eau, section 04 n° 28, 29 et 169.

Information sur les déclarations d'intention d'aliéner :

Monsieur le Maire fait part des déclarations d'intention d'aliéner qui lui sont parvenus et pour lesquels il n'a pas souhaité préempter :

- DIA pour une maison d'habitation sise 7, rue de Herbsheim,
- DIA pour un terrain à bâtir sis 94, rue des Jardins,
- DIA pour une maison d'habitation sise 1, allée des Papillons,
- DIA pour une maison d'habitation sise 3, rue du Stade.

Informations diverses :

Monsieur Hubert HURSTEL informe le conseil municipal que le SDEA est en train de réaliser des travaux d'entretien sur le Witternheimergraben.

Par ailleurs, les platanes à hauteur du pont de la Zembs ne seront pas abattus. Le SDEA et le Département ont trouvé une solution technique adaptée.

Clôture de la séance à 20h30.

COMMUNE
DE
R O S S F E L D
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 13 Date de convocation : 05 décembre 2017
--

Séance du 12 décembre 2017

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- M. Emmanuel SCHOTT, excusé, procuration à M. le Maire
- M. Pascal VETTER, excusé, procuration à M. Daniel KOEHLER

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 21/11/2017
3. Délibération du quart
4. Forêt : approbation du programme d'actions pour l'année 2018, du programme des travaux d'exploitation, et de l'état de prévision des coupes
5. Avis sur construction d'un bâtiment d'élevage de porcs et augmentation des places d'engraissement à 1944 places au lieudit « Bruehli » à Witternheim
6. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et salue les membres présents. Il propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour de la séance :

6. Transfert de la compétence « Politique de la Ville » à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Adopté à l'unanimité.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, **à l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21/11/2017

Le procès-verbal de la séance du 21/11/2017 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

3. DELIBERATION DU QUART

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

DESIGNATION	CHAPITRE + ARTICLES	CREDITS OUVERTS	MONTANT DE L'AUTORISATION (1/4)
Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	20 – art. 202	15 000,00 €	3 750,00 €
Terrains nus	21 – art. 2111	883 727,60 €	220 931,90 €
Terrains de voirie	21 – art. 2112	2 000,00 €	500,00 €
Autres bâtiments publics	21 – art. 21318	5 000,00 €	1 250,00 €
Instal. générales, agencement & aménagements divers	21 – art. 2181	27 956,80 €	6 989,20 €
Matériel de bureau et matériel informatique	21 – art. 2183	6 000,00 €	1 500,00 €

4. FORET : APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS POUR L' ANNEE 2018, DU PROGRAMME DES TRAVAUX D' EXPLOITATION, ET DE L' ETAT DE PREVISION DES COUPES

Monsieur le Maire donne la parole à M. Hubert HURSTEL, maire-adjoint et président de la commission « forêt ».

Il expose : la commission « forêt » s'est réunie début décembre en présence de M. Jean-Paul BLANC, technicien forestier, afin de définir le programme des travaux pour l'année 2018.

Après analyse du programme d'actions pour l'année 2018, du programme des travaux d'exploitation et de l'état des prévisions des coupes, il est proposé de retirer les travaux d'entretien du périmètre et du parcellaire pour un montant de 2 551 € HT.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'ensemble des travaux tels que proposés par la commission forêt.

A noter toutefois qu'en fonction de l'état d'évolution sanitaire des frênes, la plan de coupe 2018 pourra être remis en question.

5. AVIS SUR CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ELEVAGE DE PORCS ET AUGMENTATION DES PLACES D'ENGRASSEMENT A 1 944 PLACES AU LIEUDIT « BRUEHLI » A WITTERNHEIM

Par arrêté préfectoral du 8 novembre 2017, Monsieur le Préfet du Bas-Rhin a prescrit l'ouverture d'une consultation du public relative à une demande d'enregistrement présentée par l'EARL du Bruehli pour la construction d'un bâtiment d'élevage de porcs avec 6 pré-fosses et l'augmentation des places d'engraissement à 1 944 places au lieu-dit « Bruehli » à Witternheim.

Après avoir pris connaissance de ce dossier, le conseil municipal émet un avis défavorable à : 1 voix pour le projet (Bernadette DAMBACH), 4 abstentions (Jean-Claude ROHMER, Daniel KOEHLER, Roger MOSSER, Emmanuel SCHOTT) et 10 voix contre le projet (Jean-Jacques

HAEHNEL, Hubert HURSTEL, Pascal HURSTEL, Pascale HIRLI-ZAGAROLI, Marie-Thérèse BREGAND, Pascal VETTER, Fabrice THURNREITER, Denis OTT, Emmanuelle STRAMM, Régine MENTZLER).

6. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « POLITIQUE DE LA VILLE » A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Dans le cadre de la réflexion engagée en matière d'harmonisation des compétences, le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, lors de la séance du 27 septembre dernier, de proposer aux communes le transfert de compétence suivant :

« *En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville* ».

Cette compétence permettra notamment de pérenniser le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance qui avait été mis en place à l'échelle des trois intercommunalités bien avant que n'intervienne la fusion. A cette fin, il convient de prendre la compétence Politique de la Ville dans son libellé intégral quand bien même certaines des actions énumérées ne concernent que les agglomérations de plus grande taille.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-17 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté Préfectoral en date du 26 octobre 2016 portant création au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein, de la Communauté de Communes du Rhin et de la Communauté de Communes de Benfeld et environs ;

VU la délibération en date du 27 septembre 2017 de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein portant demande de transfert de la compétence « *politique de la ville* » des communes membres à l'intercommunalité ;

VU l'absence de personnel à transférer ;

APRÈS avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire,

APRÈS en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 abstentions (Marie-Thérèse BREGAND, Fabrice THURNREITER, Pascal HURSTEL).

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE,

- **DE TRANSFÉRER** à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein la compétence suivante :

➤ Article 4 (de l'arrêté Préfectoral en date du 26 octobre 2016)

1. Compétences optionnelles

8) « *En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville* ».

- **DE PROPOSER** à M. le Préfet de prendre un arrêté en conséquence avec date d'effet de ce transfert au 1^{er} janvier 2018.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

7. DIVERS

Urbanisme :

Le conseil municipal est avisé du dépôt en mairie d'une déclaration de travaux par l'entreprise CIRCET agissant pour le compte d'Orange, pour la modification du relais de radiotéléphonie Orange, rue du Château d'Eau, section 04 n° 28, 29 et 169.

Information sur les déclarations d'intention d'aliéner :

Monsieur le Maire fait part des déclarations d'intention d'aliéner qui lui sont parvenus et pour lesquels il n'a pas souhaité préempter :

- DIA pour une maison d'habitation sise 7, rue de Herbsheim,
- DIA pour un terrain à bâtir sis 94, rue des Jardins,
- DIA pour une maison d'habitation sise 1, allée des Papillons,
- DIA pour une maison d'habitation sise 3, rue du Stade.

Informations diverses :

Monsieur Hubert HURSTEL informe le conseil municipal que le SDEA est en train de réaliser des travaux d'entretien sur le Witternheimergraben.

Par ailleurs, les platanes à hauteur du pont de la Zembs ne seront pas abattus. Le SDEA et le Département ont trouvé une solution technique adaptée.

Clôture de la séance à 20h30.

COMMUNE
DE
R O S S F E L D
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 13 Date de convocation : 05 décembre 2017
--

Séance du 12 décembre 2017

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- M. Emmanuel SCHOTT, excusé, procuration à M. le Maire
- M. Pascal VETTER, excusé, procuration à M. Daniel KOEHLER

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 21/11/2017
3. Délibération du quart
4. Forêt : approbation du programme d'actions pour l'année 2018, du programme des travaux d'exploitation, et de l'état de prévision des coupes
5. Avis sur construction d'un bâtiment d'élevage de porcs et augmentation des places d'engraissement à 1944 places au lieudit « Bruehli » à Witternheim
6. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et salue les membres présents. Il propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour de la séance :

6. Transfert de la compétence « Politique de la Ville » à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Adopté à l'unanimité.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, **à l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21/11/2017

Le procès-verbal de la séance du 21/11/2017 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

3. DELIBERATION DU QUART

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

DESIGNATION	CHAPITRE + ARTICLES	CREDITS OUVERTS	MONTANT DE L'AUTORISATION (1/4)
Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	20 – art. 202	15 000,00 €	3 750,00 €
Terrains nus	21 – art. 2111	883 727,60 €	220 931,90 €
Terrains de voirie	21 – art. 2112	2 000,00 €	500,00 €
Autres bâtiments publics	21 – art. 21318	5 000,00 €	1 250,00 €
Instal. générales, agencement & aménagements divers	21 – art. 2181	27 956,80 €	6 989,20 €
Matériel de bureau et matériel informatique	21 – art. 2183	6 000,00 €	1 500,00 €

4. FORET : APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS POUR L' ANNEE 2018, DU PROGRAMME DES TRAVAUX D' EXPLOITATION, ET DE L' ETAT DE PREVISION DES COUPES

Monsieur le Maire donne la parole à M. Hubert HURSTEL, maire-adjoint et président de la commission « forêt ».

Il expose : la commission « forêt » s'est réunie début décembre en présence de M. Jean-Paul BLANC, technicien forestier, afin de définir le programme des travaux pour l'année 2018.

Après analyse du programme d'actions pour l'année 2018, du programme des travaux d'exploitation et de l'état des prévisions des coupes, il est proposé de retirer les travaux d'entretien du périmètre et du parcellaire pour un montant de 2 551 € HT.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'ensemble des travaux tels que proposés par la commission forêt.

A noter toutefois qu'en fonction de l'état d'évolution sanitaire des frênes, la plan de coupe 2018 pourra être remis en question.

5. AVIS SUR CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ELEVAGE DE PORCS ET AUGMENTATION DES PLACES D'ENGRASSEMENT A 1 944 PLACES AU LIEUDIT « BRUEHLI » A WITTERNHEIM

Par arrêté préfectoral du 8 novembre 2017, Monsieur le Préfet du Bas-Rhin a prescrit l'ouverture d'une consultation du public relative à une demande d'enregistrement présentée par l'EARL du Bruehli pour la construction d'un bâtiment d'élevage de porcs avec 6 pré-fosses et l'augmentation des places d'engraissement à 1 944 places au lieu-dit « Bruehli » à Witternheim.

Après avoir pris connaissance de ce dossier, le conseil municipal émet un avis défavorable à : 1 voix pour le projet (Bernadette DAMBACH), 4 abstentions (Jean-Claude ROHMER, Daniel KOEHLER, Roger MOSSER, Emmanuel SCHOTT) et 10 voix contre le projet (Jean-Jacques

HAEHNEL, Hubert HURSTEL, Pascal HURSTEL, Pascale HIRLI-ZAGAROLI, Marie-Thérèse BREGAND, Pascal VETTER, Fabrice THURNREITER, Denis OTT, Emmanuelle STRAMM, Régine MENTZLER).

6. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « POLITIQUE DE LA VILLE » A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Dans le cadre de la réflexion engagée en matière d'harmonisation des compétences, le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, lors de la séance du 27 septembre dernier, de proposer aux communes le transfert de compétence suivant :

« *En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville* ».

Cette compétence permettra notamment de pérenniser le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance qui avait été mis en place à l'échelle des trois intercommunalités bien avant que n'intervienne la fusion. A cette fin, il convient de prendre la compétence Politique de la Ville dans son libellé intégral quand bien même certaines des actions énumérées ne concernent que les agglomérations de plus grande taille.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-17 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté Préfectoral en date du 26 octobre 2016 portant création au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein, de la Communauté de Communes du Rhin et de la Communauté de Communes de Benfeld et environs ;

VU la délibération en date du 27 septembre 2017 de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein portant demande de transfert de la compétence « *politique de la ville* » des communes membres à l'intercommunalité ;

VU l'absence de personnel à transférer ;

APRÈS avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire,

APRÈS en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 abstentions (Marie-Thérèse BREGAND, Fabrice THURNREITER, Pascal HURSTEL).

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE,

- **DE TRANSFÉRER** à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein la compétence suivante :

➤ Article 4 (de l'arrêté Préfectoral en date du 26 octobre 2016)

1. Compétences optionnelles

8) « *En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville* ».

- **DE PROPOSER** à M. le Préfet de prendre un arrêté en conséquence avec date d'effet de ce transfert au 1^{er} janvier 2018.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

7. DIVERS

Urbanisme :

Le conseil municipal est avisé du dépôt en mairie d'une déclaration de travaux par l'entreprise CIRCET agissant pour le compte d'Orange, pour la modification du relais de radiotéléphonie Orange, rue du Château d'Eau, section 04 n° 28, 29 et 169.

Information sur les déclarations d'intention d'aliéner :

Monsieur le Maire fait part des déclarations d'intention d'aliéner qui lui sont parvenus et pour lesquels il n'a pas souhaité préempter :

- DIA pour une maison d'habitation sise 7, rue de Herbsheim,
- DIA pour un terrain à bâtir sis 94, rue des Jardins,
- DIA pour une maison d'habitation sise 1, allée des Papillons,
- DIA pour une maison d'habitation sise 3, rue du Stade.

Informations diverses :

Monsieur Hubert HURSTEL informe le conseil municipal que le SDEA est en train de réaliser des travaux d'entretien sur le Witternheimergraben.

Par ailleurs, les platanes à hauteur du pont de la Zembs ne seront pas abattus. Le SDEA et le Département ont trouvé une solution technique adaptée.

Clôture de la séance à 20h30.

COMMUNE
DE
R O S S F E L D
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 13 Date de convocation : 05 décembre 2017
--

Séance du 12 décembre 2017

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- M. Emmanuel SCHOTT, excusé, procuration à M. le Maire
- M. Pascal VETTER, excusé, procuration à M. Daniel KOEHLER

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 21/11/2017
3. Délibération du quart
4. Forêt : approbation du programme d'actions pour l'année 2018, du programme des travaux d'exploitation, et de l'état de prévision des coupes
5. Avis sur construction d'un bâtiment d'élevage de porcs et augmentation des places d'engraissement à 1944 places au lieudit « Bruehli » à Witternheim
6. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et salue les membres présents. Il propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour de la séance :

6. Transfert de la compétence « Politique de la Ville » à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Adopté à l'unanimité.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, **à l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21/11/2017

Le procès-verbal de la séance du 21/11/2017 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

3. DELIBERATION DU QUART

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

DESIGNATION	CHAPITRE + ARTICLES	CREDITS OUVERTS	MONTANT DE L'AUTORISATION (1/4)
Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	20 – art. 202	15 000,00 €	3 750,00 €
Terrains nus	21 – art. 2111	883 727,60 €	220 931,90 €
Terrains de voirie	21 – art. 2112	2 000,00 €	500,00 €
Autres bâtiments publics	21 – art. 21318	5 000,00 €	1 250,00 €
Instal. générales, agencement & aménagements divers	21 – art. 2181	27 956,80 €	6 989,20 €
Matériel de bureau et matériel informatique	21 – art. 2183	6 000,00 €	1 500,00 €

4. FORET : APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS POUR L' ANNEE 2018, DU PROGRAMME DES TRAVAUX D' EXPLOITATION, ET DE L' ETAT DE PREVISION DES COUPES

Monsieur le Maire donne la parole à M. Hubert HURSTEL, maire-adjoint et président de la commission « forêt ».

Il expose : la commission « forêt » s'est réunie début décembre en présence de M. Jean-Paul BLANC, technicien forestier, afin de définir le programme des travaux pour l'année 2018.

Après analyse du programme d'actions pour l'année 2018, du programme des travaux d'exploitation et de l'état des prévisions des coupes, il est proposé de retirer les travaux d'entretien du périmètre et du parcellaire pour un montant de 2 551 € HT.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'ensemble des travaux tels que proposés par la commission forêt.

A noter toutefois qu'en fonction de l'état d'évolution sanitaire des frênes, la plan de coupe 2018 pourra être remis en question.

5. AVIS SUR CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ELEVAGE DE PORCS ET AUGMENTATION DES PLACES D'ENGRASSEMENT A 1 944 PLACES AU LIEUDIT « BRUEHLI » A WITTERNHEIM

Par arrêté préfectoral du 8 novembre 2017, Monsieur le Préfet du Bas-Rhin a prescrit l'ouverture d'une consultation du public relative à une demande d'enregistrement présentée par l'EARL du Bruehli pour la construction d'un bâtiment d'élevage de porcs avec 6 pré-fosses et l'augmentation des places d'engraissement à 1 944 places au lieu-dit « Bruehli » à Witternheim.

Après avoir pris connaissance de ce dossier, le conseil municipal émet un avis défavorable à : 1 voix pour le projet (Bernadette DAMBACH), 4 abstentions (Jean-Claude ROHMER, Daniel KOEHLER, Roger MOSSER, Emmanuel SCHOTT) et 10 voix contre le projet (Jean-Jacques

HAEHNEL, Hubert HURSTEL, Pascal HURSTEL, Pascale HIRLI-ZAGAROLI, Marie-Thérèse BREGAND, Pascal VETTER, Fabrice THURNREITER, Denis OTT, Emmanuelle STRAMM, Régine MENTZLER).

6. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « POLITIQUE DE LA VILLE » A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Dans le cadre de la réflexion engagée en matière d'harmonisation des compétences, le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, lors de la séance du 27 septembre dernier, de proposer aux communes le transfert de compétence suivant :

« *En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville* ».

Cette compétence permettra notamment de pérenniser le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance qui avait été mis en place à l'échelle des trois intercommunalités bien avant que n'intervienne la fusion. A cette fin, il convient de prendre la compétence Politique de la Ville dans son libellé intégral quand bien même certaines des actions énumérées ne concernent que les agglomérations de plus grande taille.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-17 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté Préfectoral en date du 26 octobre 2016 portant création au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein, de la Communauté de Communes du Rhin et de la Communauté de Communes de Benfeld et environs ;

VU la délibération en date du 27 septembre 2017 de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein portant demande de transfert de la compétence « *politique de la ville* » des communes membres à l'intercommunalité ;

VU l'absence de personnel à transférer ;

APRÈS avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire,

APRÈS en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 abstentions (Marie-Thérèse BREGAND, Fabrice THURNREITER, Pascal HURSTEL).

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE,

- **DE TRANSFÉRER** à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein la compétence suivante :

➤ Article 4 (de l'arrêté Préfectoral en date du 26 octobre 2016)

1. Compétences optionnelles

8) « *En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville* ».

- **DE PROPOSER** à M. le Préfet de prendre un arrêté en conséquence avec date d'effet de ce transfert au 1^{er} janvier 2018.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

7. DIVERS

Urbanisme :

Le conseil municipal est avisé du dépôt en mairie d'une déclaration de travaux par l'entreprise CIRCET agissant pour le compte d'Orange, pour la modification du relais de radiotéléphonie Orange, rue du Château d'Eau, section 04 n° 28, 29 et 169.

Information sur les déclarations d'intention d'aliéner :

Monsieur le Maire fait part des déclarations d'intention d'aliéner qui lui sont parvenus et pour lesquels il n'a pas souhaité préempter :

- DIA pour une maison d'habitation sise 7, rue de Herbsheim,
- DIA pour un terrain à bâtir sis 94, rue des Jardins,
- DIA pour une maison d'habitation sise 1, allée des Papillons,
- DIA pour une maison d'habitation sise 3, rue du Stade.

Informations diverses :

Monsieur Hubert HURSTEL informe le conseil municipal que le SDEA est en train de réaliser des travaux d'entretien sur le Witternheimergraben.

Par ailleurs, les platanes à hauteur du pont de la Zembs ne seront pas abattus. Le SDEA et le Département ont trouvé une solution technique adaptée.

Clôture de la séance à 20h30.

COMMUNE
DE
R O S S F E L D
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 13 Date de convocation : 05 décembre 2017
--

Séance du 12 décembre 2017

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- M. Emmanuel SCHOTT, excusé, procuration à M. le Maire
- M. Pascal VETTER, excusé, procuration à M. Daniel KOEHLER

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 21/11/2017
3. Délibération du quart
4. Forêt : approbation du programme d'actions pour l'année 2018, du programme des travaux d'exploitation, et de l'état de prévision des coupes
5. Avis sur construction d'un bâtiment d'élevage de porcs et augmentation des places d'engraissement à 1944 places au lieudit « Bruehli » à Witternheim
6. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et salue les membres présents. Il propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour de la séance :

6. Transfert de la compétence « Politique de la Ville » à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Adopté à l'unanimité.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, **à l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21/11/2017

Le procès-verbal de la séance du 21/11/2017 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

3. DELIBERATION DU QUART

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

DESIGNATION	CHAPITRE + ARTICLES	CREDITS OUVERTS	MONTANT DE L'AUTORISATION (1/4)
Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	20 – art. 202	15 000,00 €	3 750,00 €
Terrains nus	21 – art. 2111	883 727,60 €	220 931,90 €
Terrains de voirie	21 – art. 2112	2 000,00 €	500,00 €
Autres bâtiments publics	21 – art. 21318	5 000,00 €	1 250,00 €
Instal. générales, agencement & aménagements divers	21 – art. 2181	27 956,80 €	6 989,20 €
Matériel de bureau et matériel informatique	21 – art. 2183	6 000,00 €	1 500,00 €

4. FORET : APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS POUR L' ANNEE 2018, DU PROGRAMME DES TRAVAUX D' EXPLOITATION, ET DE L' ETAT DE PREVISION DES COUPES

Monsieur le Maire donne la parole à M. Hubert HURSTEL, maire-adjoint et président de la commission « forêt ».

Il expose : la commission « forêt » s'est réunie début décembre en présence de M. Jean-Paul BLANC, technicien forestier, afin de définir le programme des travaux pour l'année 2018.

Après analyse du programme d'actions pour l'année 2018, du programme des travaux d'exploitation et de l'état des prévisions des coupes, il est proposé de retirer les travaux d'entretien du périmètre et du parcellaire pour un montant de 2 551 € HT.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'ensemble des travaux tels que proposés par la commission forêt.

A noter toutefois qu'en fonction de l'état d'évolution sanitaire des frênes, la plan de coupe 2018 pourra être remis en question.

5. AVIS SUR CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ELEVAGE DE PORCS ET AUGMENTATION DES PLACES D'ENGRASSEMENT A 1 944 PLACES AU LIEUDIT « BRUEHLI » A WITTERNHEIM

Par arrêté préfectoral du 8 novembre 2017, Monsieur le Préfet du Bas-Rhin a prescrit l'ouverture d'une consultation du public relative à une demande d'enregistrement présentée par l'EARL du Bruehli pour la construction d'un bâtiment d'élevage de porcs avec 6 pré-fosses et l'augmentation des places d'engraissement à 1 944 places au lieu-dit « Bruehli » à Witternheim.

Après avoir pris connaissance de ce dossier, le conseil municipal émet un avis défavorable à : 1 voix pour le projet (Bernadette DAMBACH), 4 abstentions (Jean-Claude ROHMER, Daniel KOEHLER, Roger MOSSER, Emmanuel SCHOTT) et 10 voix contre le projet (Jean-Jacques

HAEHNEL, Hubert HURSTEL, Pascal HURSTEL, Pascale HIRLI-ZAGAROLI, Marie-Thérèse BREGAND, Pascal VETTER, Fabrice THURNREITER, Denis OTT, Emmanuelle STRAMM, Régine MENTZLER).

6. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « POLITIQUE DE LA VILLE » A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Dans le cadre de la réflexion engagée en matière d'harmonisation des compétences, le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, lors de la séance du 27 septembre dernier, de proposer aux communes le transfert de compétence suivant :

« *En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville* ».

Cette compétence permettra notamment de pérenniser le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance qui avait été mis en place à l'échelle des trois intercommunalités bien avant que n'intervienne la fusion. A cette fin, il convient de prendre la compétence Politique de la Ville dans son libellé intégral quand bien même certaines des actions énumérées ne concernent que les agglomérations de plus grande taille.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-17 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté Préfectoral en date du 26 octobre 2016 portant création au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein, de la Communauté de Communes du Rhin et de la Communauté de Communes de Benfeld et environs ;

VU la délibération en date du 27 septembre 2017 de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein portant demande de transfert de la compétence « *politique de la ville* » des communes membres à l'intercommunalité ;

VU l'absence de personnel à transférer ;

APRÈS avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire,

APRÈS en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 abstentions (Marie-Thérèse BREGAND, Fabrice THURNREITER, Pascal HURSTEL).

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE,

- **DE TRANSFÉRER** à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein la compétence suivante :

➤ Article 4 (de l'arrêté Préfectoral en date du 26 octobre 2016)

1. Compétences optionnelles

8) « *En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville* ».

- **DE PROPOSER** à M. le Préfet de prendre un arrêté en conséquence avec date d'effet de ce transfert au 1^{er} janvier 2018.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

7. DIVERS

Urbanisme :

Le conseil municipal est avisé du dépôt en mairie d'une déclaration de travaux par l'entreprise CIRCET agissant pour le compte d'Orange, pour la modification du relais de radiotéléphonie Orange, rue du Château d'Eau, section 04 n° 28, 29 et 169.

Information sur les déclarations d'intention d'aliéner :

Monsieur le Maire fait part des déclarations d'intention d'aliéner qui lui sont parvenus et pour lesquels il n'a pas souhaité préempter :

- DIA pour une maison d'habitation sise 7, rue de Herbsheim,
- DIA pour un terrain à bâtir sis 94, rue des Jardins,
- DIA pour une maison d'habitation sise 1, allée des Papillons,
- DIA pour une maison d'habitation sise 3, rue du Stade.

Informations diverses :

Monsieur Hubert HURSTEL informe le conseil municipal que le SDEA est en train de réaliser des travaux d'entretien sur le Witternheimergraben.

Par ailleurs, les platanes à hauteur du pont de la Zembs ne seront pas abattus. Le SDEA et le Département ont trouvé une solution technique adaptée.

Clôture de la séance à 20h30.

COMMUNE
DE
R O S S F E L D
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 13 Date de convocation : 05 décembre 2017
--

Séance du 12 décembre 2017

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- M. Emmanuel SCHOTT, excusé, procuration à M. le Maire
- M. Pascal VETTER, excusé, procuration à M. Daniel KOEHLER

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 21/11/2017
3. Délibération du quart
4. Forêt : approbation du programme d'actions pour l'année 2018, du programme des travaux d'exploitation, et de l'état de prévision des coupes
5. Avis sur construction d'un bâtiment d'élevage de porcs et augmentation des places d'engraissement à 1944 places au lieudit « Bruehli » à Witternheim
6. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et salue les membres présents. Il propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour de la séance :

6. Transfert de la compétence « Politique de la Ville » à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Adopté à l'unanimité.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, **à l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21/11/2017

Le procès-verbal de la séance du 21/11/2017 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

3. DELIBERATION DU QUART

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

DESIGNATION	CHAPITRE + ARTICLES	CREDITS OUVERTS	MONTANT DE L'AUTORISATION (1/4)
Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	20 – art. 202	15 000,00 €	3 750,00 €
Terrains nus	21 – art. 2111	883 727,60 €	220 931,90 €
Terrains de voirie	21 – art. 2112	2 000,00 €	500,00 €
Autres bâtiments publics	21 – art. 21318	5 000,00 €	1 250,00 €
Instal. générales, agencement & aménagements divers	21 – art. 2181	27 956,80 €	6 989,20 €
Matériel de bureau et matériel informatique	21 – art. 2183	6 000,00 €	1 500,00 €

4. FORET : APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS POUR L' ANNEE 2018, DU PROGRAMME DES TRAVAUX D' EXPLOITATION, ET DE L' ETAT DE PREVISION DES COUPES

Monsieur le Maire donne la parole à M. Hubert HURSTEL, maire-adjoint et président de la commission « forêt ».

Il expose : la commission « forêt » s'est réunie début décembre en présence de M. Jean-Paul BLANC, technicien forestier, afin de définir le programme des travaux pour l'année 2018.

Après analyse du programme d'actions pour l'année 2018, du programme des travaux d'exploitation et de l'état des prévisions des coupes, il est proposé de retirer les travaux d'entretien du périmètre et du parcellaire pour un montant de 2 551 € HT.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'ensemble des travaux tels que proposés par la commission forêt.

A noter toutefois qu'en fonction de l'état d'évolution sanitaire des frênes, la plan de coupe 2018 pourra être remis en question.

5. AVIS SUR CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ELEVAGE DE PORCS ET AUGMENTATION DES PLACES D'ENGRASSEMENT A 1 944 PLACES AU LIEUDIT « BRUEHLI » A WITTERNHEIM

Par arrêté préfectoral du 8 novembre 2017, Monsieur le Préfet du Bas-Rhin a prescrit l'ouverture d'une consultation du public relative à une demande d'enregistrement présentée par l'EARL du Bruehli pour la construction d'un bâtiment d'élevage de porcs avec 6 pré-fosses et l'augmentation des places d'engraissement à 1 944 places au lieu-dit « Bruehli » à Witternheim.

Après avoir pris connaissance de ce dossier, le conseil municipal émet un avis défavorable à : 1 voix pour le projet (Bernadette DAMBACH), 4 abstentions (Jean-Claude ROHMER, Daniel KOEHLER, Roger MOSSER, Emmanuel SCHOTT) et 10 voix contre le projet (Jean-Jacques

HAEHNEL, Hubert HURSTEL, Pascal HURSTEL, Pascale HIRLI-ZAGAROLI, Marie-Thérèse BREGAND, Pascal VETTER, Fabrice THURNREITER, Denis OTT, Emmanuelle STRAMM, Régine MENTZLER).

6. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « POLITIQUE DE LA VILLE » A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Dans le cadre de la réflexion engagée en matière d'harmonisation des compétences, le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, lors de la séance du 27 septembre dernier, de proposer aux communes le transfert de compétence suivant :

« *En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville* ».

Cette compétence permettra notamment de pérenniser le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance qui avait été mis en place à l'échelle des trois intercommunalités bien avant que n'intervienne la fusion. A cette fin, il convient de prendre la compétence Politique de la Ville dans son libellé intégral quand bien même certaines des actions énumérées ne concernent que les agglomérations de plus grande taille.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-17 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté Préfectoral en date du 26 octobre 2016 portant création au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein, de la Communauté de Communes du Rhin et de la Communauté de Communes de Benfeld et environs ;

VU la délibération en date du 27 septembre 2017 de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein portant demande de transfert de la compétence « *politique de la ville* » des communes membres à l'intercommunalité ;

VU l'absence de personnel à transférer ;

APRÈS avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire,

APRÈS en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 abstentions (Marie-Thérèse BREGAND, Fabrice THURNREITER, Pascal HURSTEL).

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE,

- **DE TRANSFÉRER** à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein la compétence suivante :

➤ Article 4 (de l'arrêté Préfectoral en date du 26 octobre 2016)

1. Compétences optionnelles

8) « *En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville* ».

- **DE PROPOSER** à M. le Préfet de prendre un arrêté en conséquence avec date d'effet de ce transfert au 1^{er} janvier 2018.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

7. DIVERS

Urbanisme :

Le conseil municipal est avisé du dépôt en mairie d'une déclaration de travaux par l'entreprise CIRCET agissant pour le compte d'Orange, pour la modification du relais de radiotéléphonie Orange, rue du Château d'Eau, section 04 n° 28, 29 et 169.

Information sur les déclarations d'intention d'aliéner :

Monsieur le Maire fait part des déclarations d'intention d'aliéner qui lui sont parvenus et pour lesquels il n'a pas souhaité préempter :

- DIA pour une maison d'habitation sise 7, rue de Herbsheim,
- DIA pour un terrain à bâtir sis 94, rue des Jardins,
- DIA pour une maison d'habitation sise 1, allée des Papillons,
- DIA pour une maison d'habitation sise 3, rue du Stade.

Informations diverses :

Monsieur Hubert HURSTEL informe le conseil municipal que le SDEA est en train de réaliser des travaux d'entretien sur le Witternheimergraben.

Par ailleurs, les platanes à hauteur du pont de la Zembs ne seront pas abattus. Le SDEA et le Département ont trouvé une solution technique adaptée.

Clôture de la séance à 20h30.